

BOUGY-VILLARS



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 09-2022

AU CONSEIL GENERAL

Demande de crédit de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village.

Date et lieu proposés pour la

- Commission Cogefin : mercredi 5 octobre 2022 à 18 h 00
- Commission ad'hoc : mercredi 5 octobre 2022 à 19 h 00

Au Foyer de la maison Bodzérane

Bougy-Villars, le 22 septembre 2022

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1 Préambule

La Municipalité a soumis au Conseil général le préavis 06-2022, dans la séance du 14 juin 2022, pour une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.

Dans cette séance, le Conseil général, suivant l'avis de la commission ad'hoc, a décidé de refuser ce préavis, l'estimant pas suffisamment ambitieux et a demandé à la Municipalité de revoir le projet.

Lors d'un Conseil général extraordinaire, le 5 juillet 2022, un groupe de travail a été nommé pour ce projet.

Composé de 2 membres de la municipalité, 3 conseillers généraux et l'architecte paysagiste en charge du projet, le groupe s'est mis rapidement au travail.

2 Situation

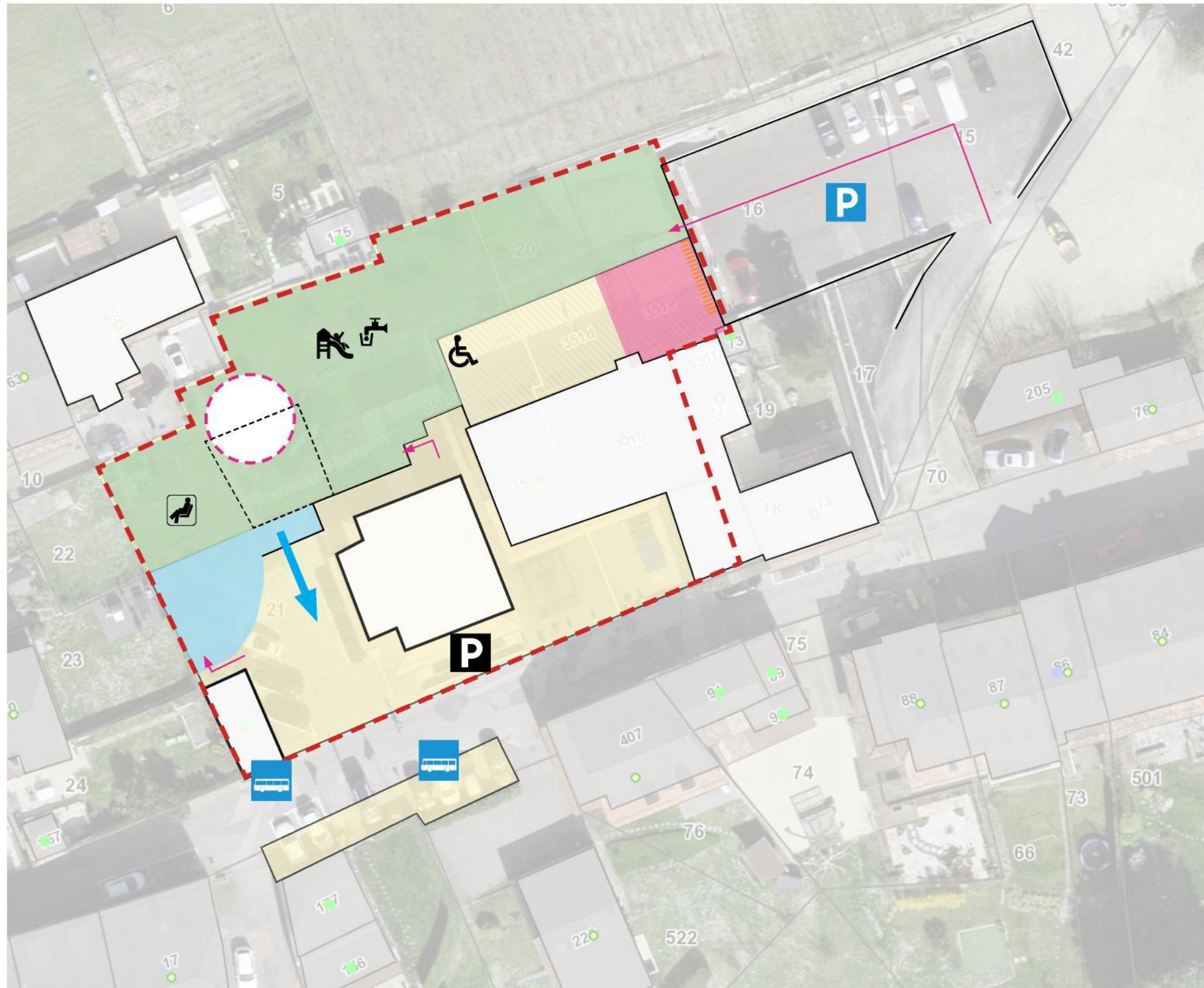


3 Historique

La place de jeux du collège a été construite en 2003. Elle est fréquentée depuis par les jeunes habitants de la commune et les élèves de la classe MATAS. Son emplacement est idéal au cœur du village

3.1 Etat actuel

Les années ont conduit à une dégradation des différents éléments de cette place de jeux principalement en bois, tant au niveau du revêtement de sol qu'au niveau des structures de jeux. En effet, par endroits, le bois imprégné d'humidité a gonflé et commence à s'effriter. Les dalles de protection antichoc sont rigides et se décollent. Le drainage en cailloux qui borde les jeux n'est pas approprié. Il convient également de souligner qu'en l'état, cette place de jeux ne correspond plus aux normes de sécurité édictées par le Bureau de Prévention des Accidents (BPA).



3.2 Projet

Légende :

UN CENTRE DE VILLAGE ATTRACTIF QUI SE DESSINE

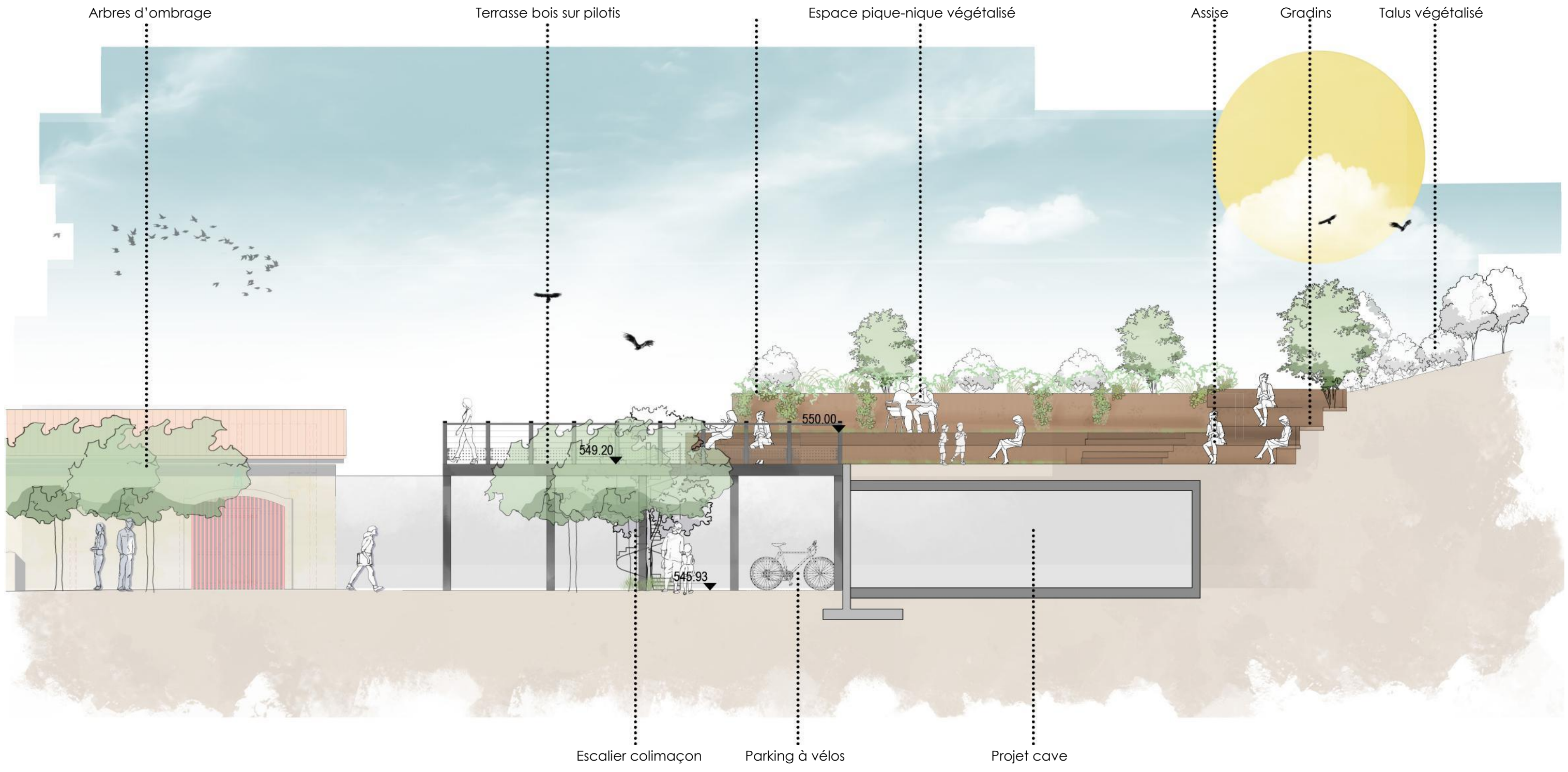
-  Limite parcellaire
-  Parking public existant
-  Futurs arrêts de bus
-  Emprise future cave communale
-  Créer un lieu de manifestations et de rencontres
-  Intégrer une aire de jeux
-  Intégrer un point d'eau
-  Intégrer une zone de détente
-  Créer des places de stationnement
-  Harmoniser les matériaux
-  Apporter de l'ombrage
-  Permettre l'accès aux PMR
-  Gérer le vis-à-vis avec parking
-  Favoriser les espaces verts et/ou perméables
-  Étendre la zone
-  Avoir plusieurs accès aux niveaux supérieurs
-  Créer des points de vue



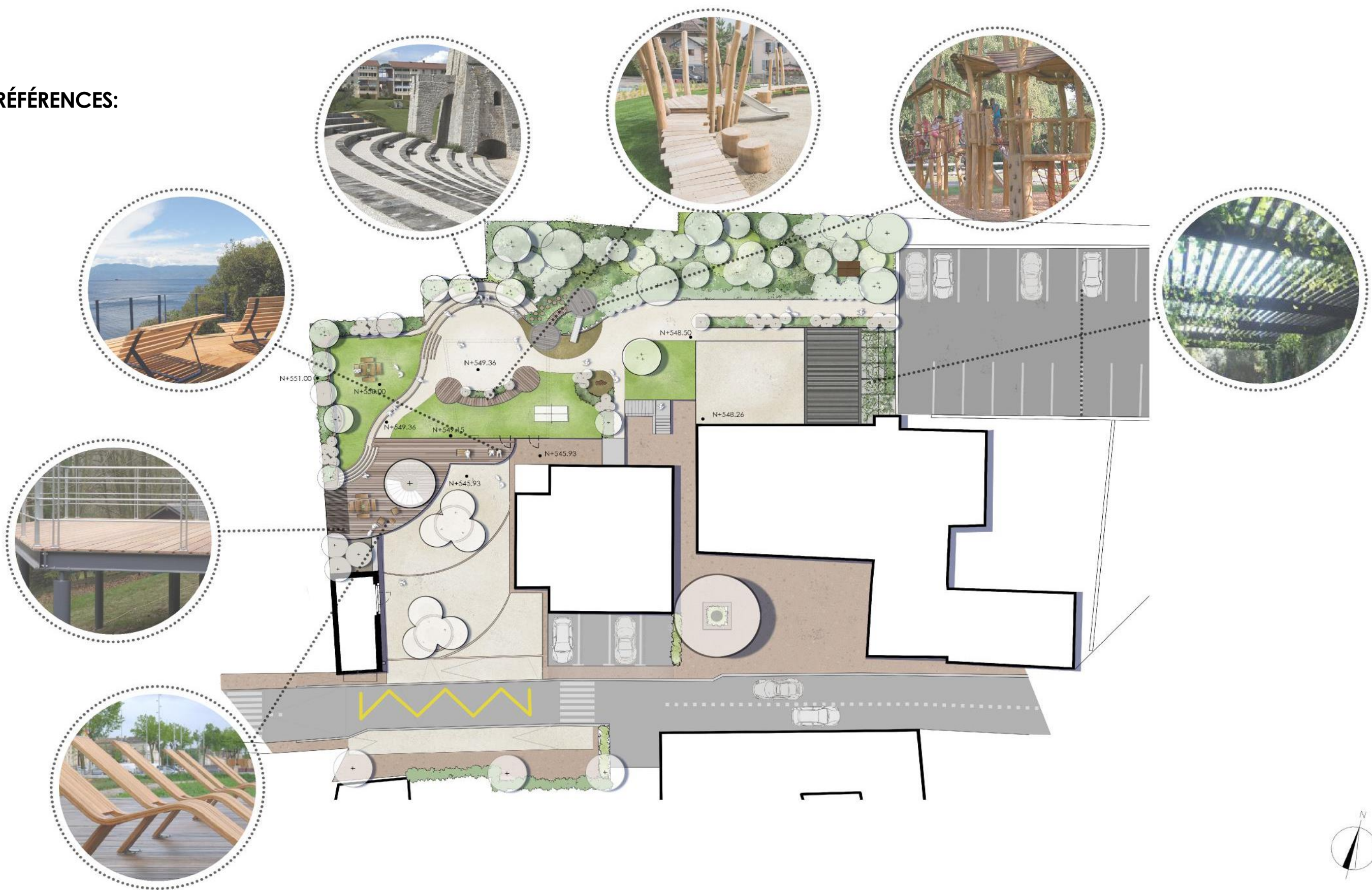
PLAN PROJET:



COUPE DE PRINCIPE:



PHOTOS RÉFÉRENCES:



MATÉRIAUX:



Béton désactivé



Espace de jeux en copeaux de bois



Pavés porphyre



Volige acier



Plancher bois essence à définir



Stabilisé grave 2/4



Muret béton

CROQUIS PERSPECTIF :



4 Travaux

4.1 Descriptif des travaux

- Abattage de petits arbres, arrachage d'arbuste
- Terrassement et mise en forme
- Mise en place des terres
- Canalisations drainage
- Construction de murs de soutènement
- Construction structure acier sur pilotis + escalier colimaçon
- Réalisation de revêtements perméables
- Réalisation de revêtements imperméables
- Construction d'une pergola
- Budget aire de jeux
- Budget mobiliers
- Arrosage automatique gazon et massifs
- Plantation de végétaux
- Engazonnement
- Entretiens

4.2 Estimation des travaux +/- 15%

Installation et travaux préparatoires	CHF 36'8400.00
Terrassement et mises en forme brute	CHF 40'320.00
Canalisations et conduites	CHF 18'360.00
Revêtements et surfaces en dur	CHF 153'224.50
Construction et ouvrages divers	CHF 58'750.00
Installations et équipements	CHF 307'400.00
Engazonnements et plantations	CHF 74'845.00
TOTAL	CHF 689'739.50
Divers et imprévus +/- 15%	CHF 34'486.98
TOTAL	CHF 724'226.48

4.3 Estimation des honoraires

Phase 32 : projet de l'ouvrage	CHF	32'110.00
Phase 33 : autorisation de construire	CHF	4'420.00
Phase 41 : appels d'offres, comparaison, adjudication	CHF	32'110.00
Phase 51 : projet d'exécution	CHF	28'470.00
Phase 52 : exécution de l'ouvrage	CHF	51'740.00
Phase 53 : mise en service et achèvement des travaux	CHF	8'060.00
Rabais CHF 10.-/heure	CHF	-12'070.00
Total honoraires	CHF	144'840.00
Frais de débours	CHF	4'500.00
Montant total travaux, honoraires, débours	CHF	873'566.48
TVA 7.7%	CHF	67'264.62
TOTAL BRUT +/- 15%	CHF	940'831.09

Dans le préavis 04-2020 de la Grand Rue, les postes suivants étaient déjà prévus qui ne seront pas dépensés mais qui ont été intégrés à ce préavis pour environ CHF 150'000.- :

- travaux de génie civil de la place de l'ancien collège
- travaux de réfection du mur du local des pompes
- barrière escalier du local des pompes
- place de l'ancien collège
- réparation de l'escalier existant

5 Financement

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune. Il sera amorti sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1 let. d R. comptabilité des communes).

Frais de fonctionnement

La création de ces installations génèrera de nouveaux frais annuels d'exploitation, la Municipalité estime que ces frais seront d'environ CHF 5'000.-.

6 Conclusions de la Municipalité

Par ce projet, la Municipalité a tenu compte de la décision du Conseil général et du travail de collaboration du groupe de travail. Celui-ci naîtra en même temps que la réfection de la Grand Rue et finalisera ainsi tout le concept du centre du village.

Cette réalisation mettra en valeur la Maison Bodzérane par l'adjonction d'une pergola sur la terrasse et la proximité de l'aire de jeux.

Il permettra de créer une place au cœur du village où toutes les générations pourront y trouver un intérêt à se rencontrer. De cet endroit, les promeneurs pourront profiter d'un magnifique panorama sur le lac et les montagnes voisines. Un lieu de manifestations et de rencontres sera réalisé, entouré de végétaux, permettant la communion avec la nature et les loisirs.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 09-2022 de la Municipalité du 27 septembre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- **D'accorder un crédit de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village**
- **De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune**
- **D'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Claude-Olivier Rosset

Fabienne Aeby

Annexe(s):--

Membre de la Municipalité concerné : Mme Mary-Claude Liang, municipale